



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE  
DIRECTION DES MIGRATIONS  
ET DE L'INTÉGRATION  
Bureau du Séjour  
Réf à rappeler: DMI/BS/CL

Arras, le 7 janvier 2020

Le Préfet du Pas de Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires du  
Département

en communication

à

Mesdames et Messieurs les  
Sous-Préfets d'arrondissement

OBJET: Année 2019- Statistiques annuelles- attestations d'accueil

PJ: Un tableau

Monsieur le Ministre de l'intérieur me demande de lui communiquer le compte rendu annuel, non nominatif, des attestations d'accueil délivrées ou refusées ainsi que le nombre de visites domiciliaires suivies d'une validation ou d'un refus de validation de ce document.

Je vous prie de trouver, ci-joint, un tableau que vous voudrez bien me transmettre dûment complété **avant le vendredi 24 janvier 2020 dernier délai**:

1) par courrier à l'adresse suivante:

Préfecture du Pas de Calais  
Direction des Migrations  
Bureau du Séjour  
DMI/BS/CL  
Rue Ferdinand Buisson  
62020 Arras Cedex 09

Je porte à votre connaissance le déploiement du timbre électronique pour la formalité des attestations d'accueil, accessible depuis le site (<https://timbres.impots.gouv.fr/>)

Je vous remercie par avance de votre collaboration.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de Bureau,

Stéphanie MEGHZILI

**Bilan Statistique des attestations d'accueil**  
**Année 2019**

**Commune:**

**Arrondissement:**

	Nombre d'attestations visées	Nombre d'attestations refusées	Nombre de visites domiciliaires suivies d'une validation de l'attestation d'accueil	Nombre de visites domiciliaires suivies d'un refus de validation
Total				